

MRC DE LA MATAPÉDIA
RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2009
RELATIF À L'ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE
EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC de La Matapédia a adopté, par résolution (N° C.M. 143-05), son schéma de couverture de risque en sécurité incendie lors d'une séance tenue le 12 octobre 2005;

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a délivré une attestation de conformité du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de La Matapédia le 26 mars 2006;

ATTENDU que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie doit être adopté par règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance tenue le 13 mai 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Claude Dumoulin, appuyé par Mme Rita Angers Rioux et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 05-2009 relatif à l'adoption du schéma de couverture de risque en sécurité incendie soit et est adopté.

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de La Matapédia, tel qu'adopté par la résolution N° 143-05 du conseil des maires de la MRC et ayant fait l'objet d'une attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique est adopté.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 10 juin 2009.

Georges Guénard, préfet

Mario Lavoie, d. g. et secrétaire-trésorier